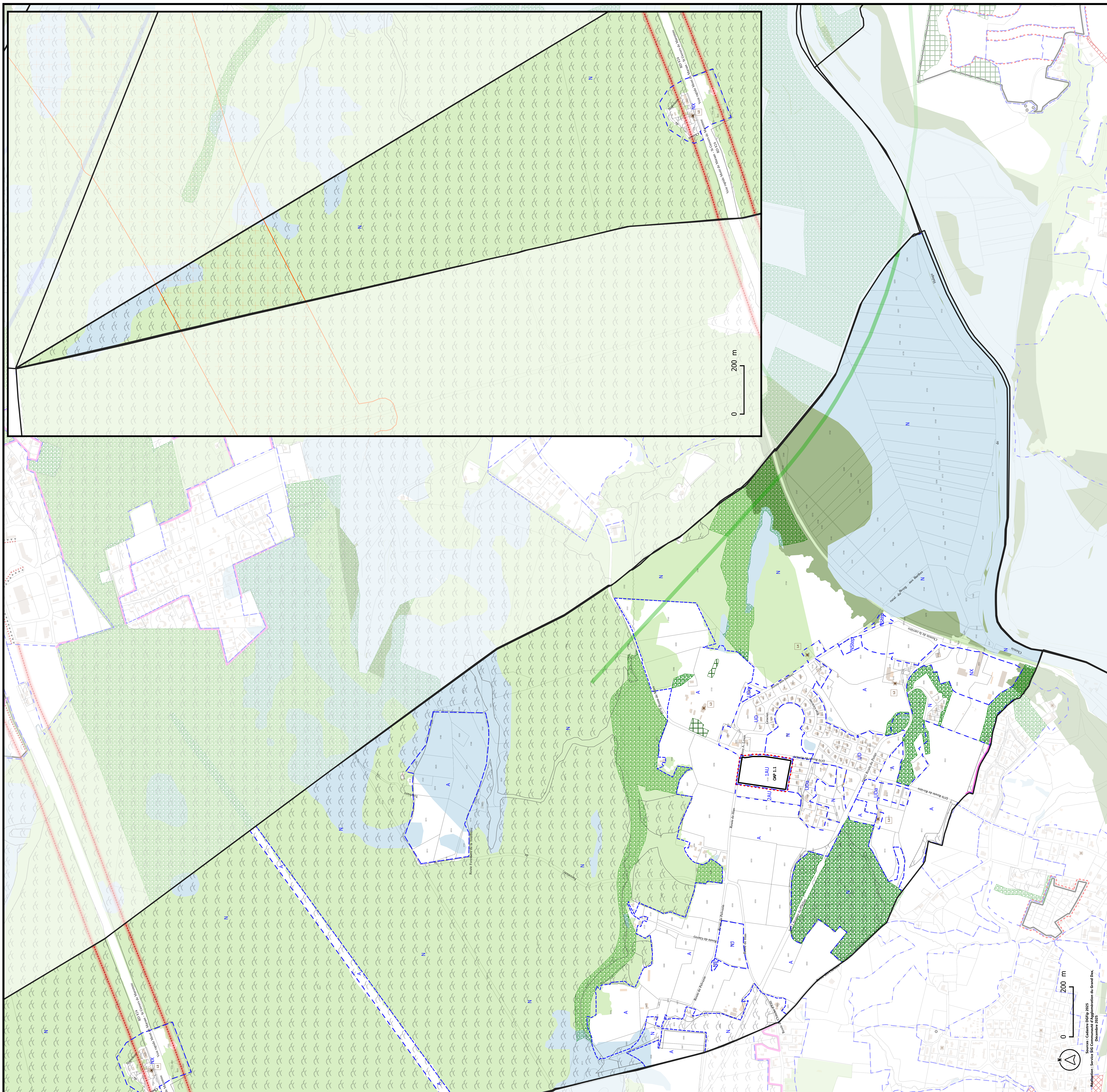

Sources : Cadastre DGFiP 2025
Réalisation : Service SIG Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Décembre 2025

URBANISME

- UA — Limite et nom de zone

Emplacements réservés

- V1 — Voirie
- 1 — Ouvrages publics, installations d'intérêt général logement locatif social

Prescriptions d'implantation

- Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

- Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

- OAP — Orientation d'aménagement et de programmation *cf plans détails en annexes*
- Règles de stationnement minoré (proximité d'un transport en commun en site propre)
- Bâtiment susceptible de changer de destination *cf liste détaillée dans le règlement écrit*
- Règles architecturales particulières
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

- Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque Inondation
- Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

- Zone d'aléa fort feu de forêt
- Zone de contact entre les zones d'urbanisation habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant les enjeux de la prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

- Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Dax-Seyresse

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

- Zone de risque d'affaissement et d'éboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

- Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2
- Zone de risque pyrotechnique - Z3
- Zone de risque pyrotechnique - Z4
- Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

- Zone des ouvrages de transport de gaz naturel *Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de TIGF*

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

- Ensembles paysagers et bâtis à protéger *cf fiches numérotées en annexes*
- Espace boisé classé
- Eléments paysagers à protéger
- Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires
- Trame verte - corridors écologiques
- Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame bleue - corridors écologiques
- ex-ZPPAUP
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Sites classés ou inscrits
- Site patrimonial remarquable modifié (SPR)

DIVERS

- Périmètre de sursis à statuer (fuseau 500m LGV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFiP et n'offre pas une parfaite continuité géographique intercommunale.
Des chevauchements entre communes peuvent donc apparaître.
Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

HABITAT — MOBILITÉS — ÉCONOMIE — ENVIRONNEMENT — PATRIMOINE

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE
Commune d'Angoumé

Echelle 1/5 000 ©DGFiP PCI© 2023

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021 Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 24 juin 2024 Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2025	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021 Arrêté n°ARR08-2021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUi-H du Grand Dax Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025 Le Président, M Julien DUBOIS

grand-dax.fr

GRAND DAX AGGLOMÉRATION